

Agence Nationale des Fréquences

Stations Radioélectriques & Santé Publique

6 novembre 2007
Conseil Général Haute-Garonne
SMEPE

ANFR - Thierry FABRE tél: 05.61.15.94.30

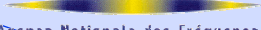
N°1 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences

Sommaire de l'exposé

- Présentation de l'Agence Nationale des Fréquences
- Les rayonnements radioélectriques et la protection de la santé : les textes réglementaires
- La Commission Sites et Servitudes (COMSIS)
- L'information du public: site www.cartoradio.fr

N°2 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse



Agence Nationale des Fréquences

Stations radioélectriques & Santé Publique

La place de l'Agence Nationale des Fréquences

La DGE du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi

L'ANFR :

Etablissement public à caractère Administratif créé par la loi de réglementation des télécommunications N° 96-659 du 26 juillet 1996 dont les bases de fonctionnement sont fixées par le décret N°96-1178 du 17 décembre 1996

Les affectataires de fréquences :
ARCEP, CSA, DEF, INT, AC, METEO, ...

N°3 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse



Agence Nationale des Fréquences

Stations radioélectriques & Santé Publique

Les principales missions de l'ANFR: GÉRER

- Mener une analyse prospective du spectre
- Procéder à l'examen périodique de l'utilisation du spectre
- Représenter la France dans les négociations internationales
- Gérer un fonds de réaménagement du spectre

N°4 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse




Agence Nationale des Fréquences

Stations radioélectriques & Santé Publique

Les principales missions de l'ANFR: COORDONNER

- Tenir à jour le Tableau National de Répartition des Bandes de Fréquences
- Tenir à jour le Fichier National des Fréquences et notifier les fréquences à l'UIT (CAF)
- Coordonner l'implantation des stations sur le territoire national (COMSIS)

N°5 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse



Agence Nationale des Fréquences

Stations radioélectriques & Santé Publique

Les principales missions de l'ANFR: CONTROLLER

- Organiser et coordonner le contrôle de l'utilisation des fréquences, sans préjudice des compétences de contrôle spécifique exercées par les affectataires
- Instruire les demandes d'enquête pour brouillage

N°6 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences

**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

**RAYONNEMENTS
RADIOELECTRIQUES
&
PROTECTION DE LA SANTE**

N°7 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences

**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

Les seuils relatifs à la limitation de
l'exposition du public aux champs
électromagnétiques sont définis par
le décret n°2002-775 du 3 mai
2002:

- Restrictions de base
- Niveaux de référence

N°8 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse




Agence Nationale des Fréquences

Stations radioélectriques & Santé Publique

Pour vérifier in situ que les niveaux de référence sont respectés, nécessité d'établir une procédure de mesure fiable et reproductible :

Protocole de mesure ANFR/DR-15

N°9 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse



Agence Nationale des Fréquences

Stations radioélectriques & Santé Publique

Le protocole de mesure s'applique à **toutes** les stations radioélectriques **fixes** :

- GSM900, DCS1800, UMTS,
- Radiodiffusion sonore et télévisuelle,
- Réseaux radioélectriques d'Etat et privés ...

N°10 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences
**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

Réalisation des mesures in situ, le
décret **2006-61** du **18 janvier 2006**:

- par des laboratoires indépendants
- accrédités par le COFRAC
- application du protocole ANFR/DR-15
- résultats communiqués à l'ANFR

N°11 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences
**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

**La commission Sites et Servitudes
(COMSIS)**

- Constituée de l'ANFR et des représentants des affectataires et des grands opérateurs
- Donne son accord ou son avis sur tout projet d'implantation ou de modification d'une station radioélectrique

N°12 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences
**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

**La commission Sites et Servitudes
(COMSIS)**

L'engagement des pétitionnaires sur l'impact
potentiel des rayonnements:

- conformité aux règles du CSTB
- existence d'un périmètre de sécurité
- champ maximum inférieur à la valeur de référence du décret 2002-775
- présence d'établissement sensible à moins de 100 mètres

N°13 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences
**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

**Information du public
Le site www.cartoradio.fr**

- Base de données des stations radioélectriques autorisées par la COMSIS (hors DEF et INT)
- Base de données de toutes les mesures réalisées communiquées à l'ANFR

N°14 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Vos questions

Agence Nationale des Fréquences
www.anfr.fr

Bienvenue sur cartoradio

Carte Métropole
Cartes Outre-mer
Le contexte
Comprendre la carte
Glossaire
FAQ
Imprimer la carte
Aide

Cliquez sur la carte pour :
○ Zoomer et recentrer
● Voir les fiches

Commune imprécise
Veuillez sélectionner la commune retenue :
TOULOUSE (31000)
TOULOUSE (31100)
TOULOUSE (31200)
TOULOUSE (31300)
TOULOUSE (31400)
TOULOUSE (31500)
Retour

ION Paris 2003 - ANFR (Reproduction interdite sans autorisation)

France — 1.9 km — Quartier

N°15 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences

Stations radioélectriques & Santé Publique

Equipements mobiles et portatifs :

- proximité du mobile vis à vis de la tête lors de son utilisation
- durée d'exposition plus limitée
- impact sur la santé quantifié par le DAS (débit d'absorption spécifique)

N°16 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

N°16 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences

**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

**Règlementation applicable aux
équipements terminaux :**

- Arrêté du 8 octobre 2003 fixant les valeurs limites du DAS
- Arrêté du 8 octobre 2003 relatif à l'information des consommateurs

ANFR Autorité de Surveillance :

- Contrôle et expertise des terminaux commercialisés

N°17 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse

Agence Nationale des Fréquences

**Stations radioélectriques &
Santé Publique**

***Je vous
remercie de votre
attention***

N°18 - 19 mars 2007 Agence nationale des fréquences – Service régional de Toulouse